

Boiteries

MESURES SANITAIRES : HYGIÈNE ET BONNES PRATIQUES D'ELEVAGE

Prévention	En cas de boiterie
• Longues détente au pas : minimum 20 min avant chaque travail. • Maréchalerie régulière (5 à 8 semaines). • Travailler sur un sol adapté. • Respecter les règles de l'échauffement. • Adéquation entre l'intensité du travail et le niveau de préparation. • Protéger les membres pour sauter ou lors de risque d'interférence.	• Lors de boiterie très aiguë (le cheval ne pose pas le pied) : ne pas déplacer le cheval et le garder au box. • Lors de boiterie légère : conserver un niveau d'activité permettant le diagnostic. • Dans tous les cas, diminuer la ration et vérifier la température.

TRAITEMENT : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Identification de la maladie	
• Grande variabilité des symptômes. • Raideur, coup de tête au travail, irrégularité d'allure, affaissement de l'arrière main. • Suppression d'appui ou quasi suppression d'appui. • Signes locaux de la région incriminée : chaleur, douleur et déformation.	
Stratégie de traitement	
• Adapter l'exercice : cf. «Prévention» ci-dessus. • Disparition de la boiterie : reprendre progressivement l'exercice. • Ferrure récente et signe d'appel sur le pied : montrer le cheval au maréchal.	• Boiterie sévère ou très sévère, signes locaux très intenses ou boiterie ne rétrocedant pas du tout. APPEL IMMÉDIAT DU VÉTÉRINAIRE

CRITÈRES D'ALERTE SANITAIRE - APPEL ET VISITE DU VÉTÉRINAIRE

- **Récidive d'une boiterie modérée ou légère** : adapter l'activité et prendre rendez-vous avec votre vétérinaire.
- **Boiterie sévère ou très sévère, signes locaux très intenses** : consulter très rapidement votre vétérinaire.